

Contribution à l'étude des facteurs de déconstruction et de reconstruction de la personnalité et la qualité d'attachement chez les enfants placés sous recueil légal

Résumé

Cette recherche est une étude clinique visant à identifier les différents facteurs pouvant influencer la construction de la personnalité, ainsi que la qualité d'attachement chez les enfants Algériens nés sous X, recueillis légalement dans des familles kafils. Pour cela nous avons mené une enquête qui a concerné 10 enfants âgés entre 8 et 18 ans. Nous avons procédé au recueil des données, dans un premier lieu, par l'entretien clinique auprès des enfants et l'un des parents, dans un second lieu, par une échelle d'évaluation Child Attachment Attitudes and Behaviors Scales, de Randolph, E. Les résultats montrent que la construction de la personnalité, et les liens d'attachement aux soins de la famille chez nos dix sujets d'étude semblent être influencés par différents éléments qui composent leur histoire: l'abandon, le secret de la Kafala, et la non affiliation à la famille kafila.

Rania BOUBEKIRIA

Mohamed Nadjib NINI

Faculté de Psychologie
et des Sciences de l'Éducation
Université de Constantine 2
(Algérie)

ملخص

هذا البحث عبارة عن دراسة إكلينيكية، تهدف إلى تحديد مختلف العوامل التي تؤثر في بناء الشخصية، وكذلك نوعية التعلق عند الأطفال مجهولي النسب، الذين تم وضعهم في عائلات عن طريق الكفالة. من أجل ذلك قمنا ببحث اختص بـ 10 أطفال تتراوح أعمارهم ما بين 8 و18 سنة. لجمع المعطيات قمنا بمرحلة أولى بمقابلات إكلينيكية مع الأطفال ومع أحد الأولياء. ومرحلة ثانية قمنا بتطبيق مقياس للتقييم اتجاهات التعلق والسلوكيات عند الطفل Randolph, E CAABS. النتائج المتحصلة عليها بينت أن بناء الشخصية وروابط التعلق في العائلة لدى عينة البحث تتأثر بمختلف العناصر التي تكون تاريخهم: التخلي عن الطفل، سر الكفالة، الكفالة، وعدم الانتساب للأسر الكفيلة.

Introduction

Le nombre d'enfants orphelins, abandonnés et livrés à eux-mêmes, communément appelés "X" ne cesse d'augmenter partout dans le monde, notamment en Algérie où on estime le nombre d'abandons à environ 5000 par an, Parallèlement aux structures publiques, de AAEFAB, (Association Algérienne Enfance et Familles d'Accueil Bénévoles) ⁽¹⁾. Sachant que l'abandon en Algérie concerne en priorité les enfants illégitimes c'est-à-dire nés hors mariage, ce dernier constitue non seulement un tabou social, mais il est également condamné par la religion ⁽²⁾.

L'abandon laisse une trace irréversible dans le développement personnel et social de l'individu. Selon Haesevoets : « Un enfant sans famille et élevé en institution n'a pas l'opportunité de se construire de la même manière qu'un enfant qui évolue auprès d'une famille de substitution. Lorsqu'il ne dispose pas de substituts parentaux, l'enfant abandonné éprouve d'énormes difficultés à se projeter fantasmatiquement, à se construire narcissiquement et à trouver des repères identitaires suffisamment fiables »⁽³⁾. Pour Merdaci : « les situations d'abandons sont des conjonctures dramatiques et indécidables pour des milliers d'enfants incapables d'habiter une identité fondatrice »⁽⁴⁾.

Vivre la situation d'abandon c'est non seulement changer de milieu de vie, se séparer, mais également, perdre définitivement ses parents de naissance, faire le deuil de ces parents géniteurs, rompre les liens d'attachements qui se tissent entre la mère et son bébé de la naissance à huit mois (Bowlby, 1978).

En effet, il existe chez le bébé humain des « comportements d'attachements dont la fonction est de réduire la distance et d'établir la proximité et le contact avec la mère »⁽⁵⁾.

Cependant l'enfant abandonné ne prend conscience de la dimension définitive de la rupture que progressivement. Sa compréhension relève d'une construction psychique du rapport à autrui, de sa socialisation.

En Algérie, les enfants abandonnés à leur naissance sont accueillis en pouponnière, ils sont amenés par des assistantes sociales de la Direction des Affaires sociales, ils sont alors pris en charge dans un cadre multidisciplinaire qui repose sur des principes visant à un développement physique et affectif harmonieux de l'enfant.

Ces enfants demeurent dans ces pouponnières en attendant leur « adoption » par une famille d'accueil qui ne peut intervenir avant trois mois afin de respecter les droits de la mère biologique reconnus par la Loi Algérienne. L'adoption a pour objectif de donner une famille à un enfant qui en est dépourvu. Il s'agit de lui procurer une base sécurisante afin qu'il expérimente de nouveaux attachements épanouissants en référence à une famille. Il faut noter que la présence d'une figure d'attachement pendant cette période amoindrit les effets négatifs sur le développement.

Dans l'adoption, les relations des enfants adoptés avec leurs parents sont élaborées selon deux principes ambivalents : « Ils peuvent éprouver du ressentiment contre leurs parents adoptifs sur lesquels ils transportent la responsabilité de leur premier abandon et ils reportent aussi sur ces mêmes parents les gratifications et les expériences maturales qu'ils ont pourtant vécues parfois avec d'autres parents naturels ou nourriciers »⁽⁶⁾

En effet, l'enfant adopté même ayant trouvé un substitut, éprouvera toujours des rancœurs contre ces parents biologiques, selon Delfieu certains enfants ayant été adoptés témoigneront de leur colère « Abandonner son enfant est un acte contre la maternité, c'est aussi simple que ça. Et je crois que quand les gens continuent d'appeler mère cette femme qui leur a donné le jour, c'est de l'ordre du fantasmatique »⁽⁷⁾.

L'adoption en tant que telle, avec sauvegarde de la filiation, n'existe pas dans les pays où l'Islam est religion d'Etat., sachant que la filiation est une assignation à une place donnée dans les structures de parenté, un don et une transmission par le nom et dans le nom ⁽⁸⁾. En Algérie, cette pratique n'existe pas, à sa place, l'état a opté pour la *Kafala*, qui correspond à une tutelle ou une délégation d'autorité parentale prenant fin à la majorité de l'enfant. La *Kafala* n'est pas assimilable à l'adoption, pour Assaoui, ils sont deux concepts différents. La *kafala* se limite à une prise en charge affective et matérielle de l'enfant ⁽⁹⁾. Le verbe «takafala» signifie se charger d'un orphelin en répondant à tous ses besoins alimentaires, vestimentaires, éducatifs... Tandis que l'adoption veut dire faire de l'enfant son propre fils ou sa propre fille. Celui-ci portera le nom des parents, sera inscrit dans leur état civil et aura droit à l'héritage

Cependant dans le vocabulaire algérien le mot adoption est utilisé par les parents qui ont un enfant en *kafala*.

Ce terme *kafala* trouve ses origines dans la charia, celle-ci étant un ensemble de règles qui gouvernent la vie d'un Musulman. Elle se base sur différentes sources, à commencer par le Coran, la Sunna⁽¹⁰⁾.

Le code de la famille de 1984, dont le chapitre sur la « *kafala* » n'a pas subi d'amendement en 2005, consacre à la « *kafala* » les articles 116 à 125 en déterminant les conditions générales de cette institution. Ainsi, la « *kafala* » est définie comme étant un engagement de prendre bénévolement en charge l'entretien, l'éducation et la protection d'un enfant mineur au même titre que le ferait un père pour son fils. La « *kafala* » est établie par un acte légal. Selon le texte, le titulaire du droit de recueil légal « *kafil* » doit être musulman, sensé, intègre, à même d'entretenir l'enfant recueilli « *makfoul* » et capable de le protéger. L'enfant recueilli doit garder sa filiation d'origine s'il est de parents connus. Dans le cas contraire, l'agent de l'état civil lui choisit deux prénoms dont le dernier lui sert de nom patronymique (article 64 du code de l'état civil). Un article controversé dispose qu'« en cas de décès, le droit de recueil légal est transmis aux héritiers ! S'ils s'engagent à l'assurer. Au cas contraire, le juge attribue la garde de l'enfant à l'institution compétente en matière d'assistance ». En vertu de cet article, les spécialistes considèrent que la mère se trouve exclue dans l'exercice de la tutelle sur l'enfant « *makfoul* » dans le cas du décès du père.

Par ailleurs, l'Algérie et le Maroc autorisent aujourd'hui la concordance de nom : l'enfant mineur recueilli s'il est de père inconnu peut changer de nom pour le faire concorder avec le nom patronymique de son tuteur. Cette possibilité pour les *makfouls* de prendre le nom de leur tuteur, et pour les *kafils* de donner leur nom à l'enfant qu'ils recueillent est une des grandes avancées juridiques de ces deux pays, permettant ainsi à ces enfants de s'intégrer pleinement au sein de leur famille d'accueil et, plus largement, de la société ⁽¹¹⁾.

Cependant, la concordance du nom patronymique ne s'étend pas à la filiation. Elle n'ouvre pas droit à la transcription sur le livret de famille. Et c'est ce qui pose actuellement problème aussi bien pour les familles *kafils* que pour les enfants *makfouls*.

Ainsi soutient Hocine Nia, membre fondateur de l'AAEFAB que le fait « d'inscrire l'enfant adopté sur le livret de famille avec mention *makfoul* faciliterait énormément

les démarches administratives, notamment pour l'école, car beaucoup de parents adoptifs ont, par ailleurs, des enfants biologiques et ne veulent pas faire de différence²² entre les deux »⁽¹²⁾, cette démarche a un impact important sur le plan psychologique en évitant notamment à l'enfant de faire l'objet de quolibet, une fois en contact avec le monde extérieur. Elle facilite également son intégration dans la société.

Aussi, la kafala prend fin une fois les parents décédés. L'enfant n'a pas le droit d'hériter et dans la majorité des cas, il se retrouve à la rue.

A Oran chaque année, près de 300 enfants «nés sous X» sont recensés. Ces enfants sont placés au niveau de la pouponnière jusqu'à 6 ans, une fois l'âge de scolarité atteint, ils sont transférés vers le centre des enfants assistés qui doit les prendre en charge jusqu' à l'âge de 18 ans. Arrivés à cet âge, la majorité d'entre eux n'ont pas où aller. «Cette année, j'ai eu 30 main levée, ce qui veut dire que 30 pensionnaires du centre des enfants assistés doivent quitter le centre, mais qui n'ont pas où aller», dira le directeur de l'action sociale de la wilaya d'Oran⁽¹³⁾. «Au total 53 adultes sont toujours logés au niveau du centre dont 13 sont mariés avec enfants», ajoute le même responsable. Lors de sa dernière visite au centre en début d'année, le wali avait promis de les reloger, mais en attendant ces pensionnaires continuent de vivre le calvaire. Certains d'entre eux sont sans emploi, d'autres sont pris en charge dans le cadre des dispositifs gérés par la DAS. «C'est un vrai drame, surtout lorsqu'on sait que la majorité de ces enfants était placée dans des familles d'accueil, avant de se retrouver à nouveau dans le centre des enfants assistés pour diverses raisons, tel le décès du *Kafil*», affirme le DAS. Et d'ajouter que «la *kafala* doit être un projet de vie et non un acte de charité. Quelqu'un qui prend un enfant pour la kafala, c'est pour la vie. Malheureusement, dans certains cas ces enfants sont rejetés par les familles d'accueil lorsque le *kafil* décède, ou quand l'éducation de cet enfant s'avère difficile». Dans le cadre de la loi en vigueur interdisant tout lien de filiation, le sort de l'enfant adopté dans le cas de divorce ou décès du père adoptif demeure incertain. La donation pour les *makfoulines* est, en outre, proscrite par la législation algérienne qui permet paradoxalement aux parents *kafil* de renoncer à l'enfant, si l'éducation de ce dernier s'avère difficile. L'autre drame vécu par ces enfants, c'est le fait que la plupart d'entre eux n'ont pas bénéficié du changement de nom et sont toujours victimes du regard d'autrui».

L'enfant pris par *kafala* ne se verra jamais comme membre de la famille, de la même façon qu'un enfant biologique. Ce-ci peut créer chez ce dernier un bon nombre de confusion et de mal être qui influenceront sur sa capacité de s'adapter, et de se développer sereinement au sein de la famille d'accueil.

Donc, comment un enfant qui a connu une rupture de lien avec sa mère biologique, et qui a été recueilli légalement dans une famille sans avoir les mêmes droits de filiation qu'un enfant biologique peut-il se construire ? Comment ce dernier peut-il concevoir de bons liens d'attachement avec sa famille *Kafil*?

La qualité d'attachement évolue t-elle, et se réorganise t-elle en dépit de sa non filiation ?

Ainsi notre présent travail fut le produit d'une enquête plus large qui visait, dans le cadre d'une thèse de doctorat, à rendre compte de l'importance de la filiation des

enfants placés sous recueil légal, dans la construction de la personnalité, ainsi que dans l'élaboration de bon lien d'attachement avec la famille Kafil.

Pour réaliser cette recherche, la constitution de la population et le choix des outils d'investigation ont fait l'objet d'une attention particulière.

Constitution de la population de recherche

La population concernée dans notre étude est constituée de dix enfants âgés entre 8 et 18ans nés sous x, ayant vécu leur premiers mois de naissance dans des pouponnières, avant d'être placés dans des familles *kafils*, ceci dit pour constituer cette population nous nous sommes rapprochés de la DAAS « Direction Algérienne des affaires sociales » de différentes wilayas Constantine, Jijel, Tipaza, afin d'essayer de récolter des informations concernant les familles *kafils*, pour entrer en contact avec eux. Nous nous sommes ensuite dirigés vers L'AAEFAB « Association Algérienne des enfants et familles d'accueils bénévoles » qui se situe à Palm Beach-Alger-. Ceci dit étant donné la sensibilité du sujet que nous avons exploré, il nous a été très difficile, de recueillir une population plus ou moins élargie.

Méthode d'investigation

Notre démarche s'apparente au tour de la méthode qualitative, qui est une stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyse qualitatives dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social (Mucchielli. A, &coll. 1996). Et dans notre recherche il est question de comprendre et d'expliquer le vécu psychologique de l'enfant abandonné à la naissance, recueilli légalement dans une famille, sans être affilié à celle-ci, et combien cela peut avoir comme conséquence sur la construction de sa personnalité, et sur sa qualité d'attachement à cette famille Kafil.

Pour le recueil des informations nécessaires nous avons procédé de la manière suivante :

- Des entretiens semi-directifs menés auprès :
 - ✓ des mamans Kafils dans un premier temps afin de recueillir les informations nécessaires incluant, l'histoire de l'enfant.
 - ✓ Dans un second lieu avec les enfants, afin de recueillir le maximum d'informations concernant leur vécu, et la façon dont ils appréhendent cette situation de *Kafala*.
- "Child attachment attitudes and behaviors scale (CAABS)": c'est une échelle d'évaluation des attitudes et des comportements d'attachement, chez l'enfant âgé entre 5 et 18ans, élaboré par Elizabeth Randolph, et ce en partant spécifiquement du nombre de comportements d'attachement universel de Ainsworth. Le CAABS est un inventaire de 100items, réparti en onze sous échelles qui évaluent les différents syndromes diagnostiques liés à la présence de problèmes d'attachement ⁽¹⁴⁾.

L'administration de cette échelle se fait de deux manières:

1- L'enfant lit les items tout seul avec la présence du consultant, et répond par les quatre options de réponse à choix forcé qui sont utilisés par les CAABS

- 1) généralement vrai, 2) un peu vrai ; 3) un peu faux, et 4) généralement faux.

2- Le consultant lit les items pour l'enfant, qui répond selon les quatre modalités de réponse citées là-dessus.

La cotation se fait de la manière suivante :

- généralement vrai =4
- un peu vrai = 3
- un peu faux = 2
- généralement faux = 1

Pour certains items il faut inverser les scores, alors :

- Le 4 devient 1
- Le 3 devient 2
- Le 2 devient 3
- Le 1 devient 4

- L'observation : L'attitude et le comportement du sujet lors de l'entretien sont très souvent révélateurs et nous fournissent ainsi un complément d'informations.

A fin d'analyser l'ensemble des données recueillis, nous nous sommes appuyer sur :

- L'analyse de contenu : Selon Berelson « l'analyse de contenu est une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications » ⁽¹⁵⁾. En d'autres mots, l'analyse de contenu permet de retracer, de quantifier, voire d'évaluer, les idées ou les sujets présents dans un ensemble de documents : le corpus

- Dans notre étude, nous procéderons à l'analyse catégorielle. Cette méthode comporte les opérations suivantes :

✓ Définition des catégories : Cette étape consiste à préciser les catégories selon lesquelles on regroupera les unités d'informations qu'on essayera d'extraire des entretiens. De ce fait dans notre recherche nous avons établi trois catégories qui répondront à notre objectif de recherche :

Catégorie A : conséquences symptomatiques liées à des troubles réactionnels de l'attachement.

Catégorie B : conséquences symptomatiques liées à un sentiment d'abandon

Catégorie C : conséquences symptomatiques liées à une reconstruction de la personnalité

✓ Découpage et reformulation des unités de sens : qui constitue selon L'Ecuyer : comme la plus petite unité de signification, qui peut être constituée de mot, de phrase, une locution. En ce qui nous concerne, nous avons retenu toute phrase

signifiante qui pourrait renvoyer à l'une des trois catégories préalablement définies, et classer chacune de ces unités sous la catégorie adéquate ⁽¹⁶⁾.

Synthèse des résultats

Nous nous sommes proposées à travers cette étude qui a porté sur dix cas, dont 5 filles, et 5 garçons nés sous X, âgés entre 8 et 18 ans, recueillis légalement dans une famille Kafil, de voir la répercussion de la non affiliation de ces enfants à leur famille kafil, sur la qualité d'attachement dans un premier temps, et sur la construction de la personnalité dans un second.

La construction de la personnalité, les relations d'attachement au sein de la famille chez nos dix sujets d'étude semblent être influencées par différents éléments qui composent leur histoire, l'abandon, le recueil légal, la non affiliation à la famille adoptive, et le secret du recueil légal.

En effet, l'enfant adopté est d'abord un enfant abandonné. L'abandon laisse des traces irréversibles dans la vie du sujet aussi bien sur le plan physique que sur le plan psychologique.

La perte de la figure maternelle durant les premiers mois de naissance est une conjoncture traumatique qui perturbe le potentiel et la circulation de l'énergie psychique de l'enfant abandonné, autant qu'elle épuise ses ressources psychologiques et les mets à rude épreuve.

Cette perte n'est pas sans dommage pour l'enfant même à bas âge, qui en subit les conséquences parce qu'elle survient au moment où il est profondément vulnérable, étant donné l'immaturation physique et psychologique dans laquelle il se trouve et face à laquelle il est démuné, étant dépourvu de capacités de satisfaire ses différents besoins par ses propres moyens. 6/10 de nos sujets qui ont vécu plus de six mois dans les pouponnières, présentent une plus grande fragilité émotionnelle que ceux qui ont vécu moins de 6 mois, pour Vinay, « L'impact de la rupture avant l'âge de 6 mois est de moindre importance qu'au-delà » ⁽¹⁷⁾. Pour Merdaci l'enfant garde la marque maternelle même s'il ne l'a jamais connue, dans une mémoire génétique qui sera un jour réactivée dans la parole, le regard, l'allusion ou l'adresse ⁽¹⁸⁾.

Sur le plan physique, 7/10 de nos sujets d'étude présentent des problèmes de santé tel que : l'Asthme, Eczéma, Handicapé moteur, ainsi nous constatons que c'est le résultat d'une grossesse non désirée, et un mauvais déroulement de celle-ci, sachant qu'en Algérie les enfants nés sous X sont généralement des enfants illégitimes conçus hors du mariage, généralement la nouvelle de la grossesse est reçue par ces femmes comme une giffle. Le père ne reconnaît pas le bébé, et abandonne sa partenaire, cette dernière se retrouve seule face à sa famille, face à la société, dans certains cas elle fait des tentatives d'avortement sans pouvoir y parvenir, elle vit alors dans un état de stress, d'angoisse, de peur, de honte, dans certains cas ses filles sont battues par le père et/ou frère, s'ajoute à cela le manque de suivi médicale,... cette situation a été qualifiée selon Perrin comme étant évocatrice du stress chronique sachant que ce dernier est défini comme la réponse du cerveau aux événements déplaisants d'une période prolongée sur laquelle un individu n'a aucun contrôle. Son vécu est alors transmis à l'enfant qu'elle

porte en elle ⁽¹⁹⁾. Et engendre à long terme chez ces derniers différents problèmes de santé physique et mentale allant du moins au plus servers: - naissance prématurée, maladie cardiovasculaire, handicap physique, manque de concentration, schizophrénie, asthme, eczéma, autisme, ainsi qu'un impact négatif sur le fonctionnement ultérieur de l'axe corticotrope du bébé ⁽²⁰⁾.

Avant la découverte du secret de l'adoption, les parents, nous informant ne pas avoir eu de problème majeur avec leur enfant adoptif. Or, après avoir découvert le secret de leur adoption une panoplie de problèmes s'est tout de suite abattue sur la famille. Françoise Dolto disait : « La vérité, c'est le tremplin qui permet à l'enfant d'avancer dans la vie, le point d'appui du levier qui lui permet d'affronter la réalité. »

La découverte de ce secret émerge nos sujets d'études dans un tourbillon de douleur, et de déception surtout, pour eux c'est toute leur existence qui a été remise en question, ils considèrent leur vie comme mensonge, et leur famille adoptive comme voleuse de leur histoire et de leur identité, le sentiment d'abandon les émergeant, ce qui ouvre des blessures profondément ancrées. Ils se trouvent face à deux abandons au lieu d'un, un premier vécu durant l'enfance par la mère biologique dont ils n'arrivent pas à comprendre comment une mère peut-elle abandonner son enfant, et un second abandon de la part de la famille adoptive, du fait qu'ils étaient exclus d'un secret familial qui les concernaient essentiellement. Leur vécu s'articule majoritairement sur une grande peur d'être de nouveau abandonnés, sachant qu'ils ont perdu toute confiance en cette famille qui était censée les protéger.

Leurs sentiments s'énoncent, au tour de différents sentiments de dévalorisation de soi, l'impression de ne pas être important, de honte, de culpabilité. Ceci nous renseigne par la présence d'un symptôme d'abandon. Pour Dufour à l'origine de l'abandon il y'a toujours un abandon, cet épisode a été vécu soit pendant la vie fœtal soit pendant la prime enfance ou l'enfance ⁽²¹⁾. Pour Imber-Black : « Cet abandon est de nouveau vécu lors de la découverte du secret de l'adoption, l'impression d'être encore abandonné, ressurgit »⁽²²⁾. Pour le même auteur le secret de l'adoption est qualifié de secret Toxique, il empoisonne les relations, et l'existence – il ne provoque pas de crise aiguë mais prolongé, et c'est ce qui explique l'altération des relations entre nos sujets d'étude et leurs parents adoptifs. « Le fait pour une personne d'être exclue d'un secret de famille peut altérer son identité, perturber son comportement, engendrer un manque de confiance en soi, et créer un sentiment de distance »⁽²³⁾. Cela est confirmé par la fréquence élevée dans les résultats obtenus par le CAABS (Child Attachment Attitudes, end Behaviors Scale) chez la majorité de nos sujets d'étude, ainsi ils nous renseignent sur la présence d'une faible estime de soi, la présence d'un comportement d'opposition, d'évitement, et d'agressivité à l'égard de leurs parents adoptifs notamment la mère.

Pour Merdaci « les enfants placés et adoptés grandissent dans une chape de secrets où résident des histoires inavouables et la trame de drames désastreux. Il s'agit de moments d'effondrement où l'enfant et l'adolescent sont confrontés terriblement à eux même »⁽²⁴⁾. Pour le même auteur le secret représente pour l'enfant « un barrage qui peut le tuer »⁽²⁵⁾.

Le secret déforme le triangle de la relation – il rend ces relations rigides et sans spontanéité et il empêche la relation à deux. Dans le cas de l'adoption, l'institution voulant protéger l'enfant de la flétrissure de l'illégitimité de sa naissance, a imposé un secret sur le passé, qui a engendré des problèmes d'identité chez les enfants.

L'autre aspect de la blessure d'abandon se relie à l'attachement. Après avoir été confronté à la perte : Ceci entraîne une insécurité, un manque d'assurance sur la fiabilité des objets affectifs.

Dans le processus de la filiation adoptive le lien du sang n'existe pas et c'est souvent cela qui rend la construction du lien social plus conflictuelle (Vinay, p. 134). En effet, chez les enfants que nous avons rencontrés le problème de la non affiliation à la famille kafil, le fait de ne pas figurer sur le livret de famille de cette dernière, entraîne chez eux une série d'affect liée principalement, à leur sentiment de non appartenance, et de dépersonnalisation. Cela entraîne chez ces enfants un détachement total, de cette famille kafil, allant même à des accusations d'avoir été responsable de leur premier abandon, pour D'Amor. S « il se cache derrière tout ça un dénominateur commun : c'est la légitimité du lien familial, qui est mise en question, interrogée, testée, provoquée, ou au contraire protégée avec un arrière fond, la crainte de voir se rompre ce lien »⁽²⁶⁾.

Pour conclure, les résultats obtenus à travers nos entretiens, et à travers l'échelle d'évaluation CAABS, nous permettent de confirmer notre hypothèse de recherche. Ceci dit nous nous trouvons heurtés par une multitude de pistes d'étude plus vaste et plu grande que celle dont fait l'objet de notre étude, et qui pourra faire bon sujet dans des recherches ultérieures.

Références bibliographiques

1. AAEFAB. (s.d.). *amélioré la condition des enfants*. Consulté le 2013, sur santesud: <http://www.santesud.org/sinformer/themesante/temoignages/Abandon-dec07.pdf>
2. Abadlia, F. (2006, decembre). *Qu'en est il des enfants illégitimes en Algerie: le cas de la willaya de Boumerdes*. Consulté le janvier 2013, sur PARAENAM: <http://associationparaenam.free.fr/data/34.pdf>
3. Haesevoets, Y.-H. (2013, juillet 18). *l'enfant adopté*. Consulté le decembre 2013, sur Psy.Be: <http://www.psy.be/famille/fr/enfants/enfant-adopte.htm>
4. Merdaci, M. (2009). *Le secret de l'adoption: clinique de la révélation et du silence*. Bruxelles: De boeck.
5. Bowlby, J. (1969). *Attachement et perte*. Paris: I vol, Ed PUF. P22
6. Lebovici, S. Soulé, M. (1970). *la connaissance de l'enfant par la psychanalyse*. Paris: 1Ed, presse universitaire de France. P535
7. Deflieu 74
8. Bendahmen, H. (2008). *Pour une clinique de la double culture. L'exemple de l'enfant placé ou d'origine étrangère*. Insaniyat , pp. p. 83-94
9. Assaoui, H. (2006). Kafala: recueil légal. Université de Perpignon, France .
10. SSI/CIR. (Décembre 2007). www.iss-ssi.org.
11. APAERK. (2011, Juin 6). *Guide pratique*. Consulté le 2013, sur apaerk: <http://apaerk.org>

12. Hammadi, N. (2011, septembre 22). *Les enfants nés sous X subissent un isolement identitaire*. Consulté le septelmbre 2014, sur Algerie Watch: http://www.algeria-watch.org/fr/article/div/enfants_nes_sous_x.htm
13. *Ibidem*
14. Randolph, E. (2005). *CAABS manual : Children's Attachment Attitudes and Behaviors Scale*. RFR Publications.
15. Leray, C. (2008). *L'analyse de contenu: de la théorie à la pratique, la methode Morin-Chartier*. Québec: Presses de l'université du Québec . p5.
16. Nini, M. N. (1997). *Contribution à l'étude des structures identitaires chez l'adolescent algerien à travers le test: Génese de la perception de soi, de R.L'ECUYER*. paris8: These de doctorat. Tome2. P423.
17. Vinay, A. (s.d.). *La construction du lien social chez l'enfant adopté. Enfance PSY* , pp. 134-143. p140.
18. Merdaci, M: Op. Cit. p 96.
19. Perrin, L.-F. (2003). *Le psychisme le stress et l'immunité: la santé est en nous*. Paris: Odile-Jacob.p69.
20. Mazet, P., & Stoléru, S. (2003). *Psychopathologie du nourrisson et du jeune enfant: developpement et interactions précoces*. Paris: 3eme ED, Masson. p14.
21. Dufour, D. (2007). *Guérir la blessur d'abandon* . Paris: Les editions de l'homme.p16.
22. Imber-Black, E. (2001). *Le poids des secrets de famille*. France : Flammarion
23. *Ibidem*
24. Merdaci, M.
25. Merdaci, M. (2008, septembre 21). Enfants abandonnés en Algerie: une invraisemblable filiation. *El watan* .
26. D'Amor, S. (2010). *Les nouvelles familles : approches cliniques*. Bruxelles. De Boeck. p 395.